

Coronavirus (COVID-19)

Date de mise à jour : 22 Juillet 2021

Directive DGPPFC-044 Gradation des mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Ce document a été produit en collaboration entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Liste des documents de référence du MSP en lien avec le présent document

Pour les membres du personnel du MSP, dans l'intranet <https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=5556> :

- Mesure de prévention – Désinfection
- Mesure de prévention – Distanciation physique
- Mesure de prévention – Transport et utilisation des fourgons
- Mesure de prévention – Manipulation et distribution d'objets
- Procédure de travail sécuritaire – Accueil des visiteurs et réception des biens personnels
- Procédure de travail sécuritaire – Utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)
- Procédure de travail sécuritaire – Admission
- Procédure de travail sécuritaire - Buanderie
- Mesure préventive – Vêtements et uniformes et utilisation des vestiaires
- Mesure préventive – Période de pause et de repas
- Mesure préventive – Contrôle des entrées

Pour les membres du personnel de la santé (MSSS et MSP), autres références :

- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Algorithme décisionnel - Admission des personnes incarcérées - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- [DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2902-mesures-gestion-cas-contacts-communaute.pdf>
- [Plan de déconfinement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
SECTEURS D'HÉBERGEMENT					
ADMISSION/TRANSITION					Dans les secteurs « admission/transition » les directives en cas d'écllosion sont applicables seulement dans le ou les secteurs qui ont été déclarés « en écllosion » par la santé publique.
Clientèle entrante	Isolement obligatoire pour la durée de l'évaluation par le personnel de la santé.	Isolement obligatoire pour la durée de l'évaluation par le personnel de la santé.	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Conditions obligatoires pour tout déplacement à l'extérieur de la cellule d'isolement (*** incluant durant les sorties dans la cour extérieure).	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètre en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cour extérieure	2 PI d'une même cellule à la fois – 1 heure / jour	2 PI d'une même cellule à la fois – 1 heure / jour	2 PI d'une même cellule à la fois – 1 heure / jour	2 PI d'une même cellule à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour

¹ Le terme « Écllosion » peut référer à tout l'établissement de détention ou à certaines parties de celui-ci. C'est la Santé Publique Régionale qui détermine s'il y a ou non une écllosion dans un établissement de détention. Si tel est le cas, la santé publique donnera les recommandations à l'établissement de détention pour gérer l'écllosion et ce dernier devra suivre leurs consignes en la matière.

Directives en vigueur dans les établissements de détention

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
Visiovisite	Minimum 1 fois / semaine Seul dans le secteur avec EPI	Minimum 1 fois / semaine Seul dans le secteur avec EPI	Minimum 1 fois / semaine Seul dans le secteur avec EPI	Minimum 1 fois / semaine seul dans le secteur avec EPI	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine
Déplacements internes	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
Déplacement externe	Comparution si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
ZONE FROIDE					Dans les secteurs « zone froide » les directives en cas d'écllosion sont applicables seulement dans le ou les secteurs qui ont été déclarés « en écllosion » par la santé publique.
Clientèle	Aucun isolement	Aucun isolement	Aucun isolement	Aucun isolement	Isolement
Repas	Secteur de vie	Secteur de vie	Secteur de vie	Secteur de vie	En cellule
Douche	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	Inaccessible
Conditions obligatoires pour tout déplacement à	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin,	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin,	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin,	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin,	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin,

² Pour les régions visées par le palier d'alerte de Palier 4 « alerte maximale » et dans les zones d'isolement, la participation à distance des accusés devraient être prioritaires tout au long du processus judiciaire, à moins que des dispositions ne le permettent pas, et ce, afin d'éviter tout transport de personnes incarcérées vers les palais de justice, conformément aux recommandations émises par la Santé publique.

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
l'extérieur du secteur de zone froide.	Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètre en tout temps.	Masque de qualité visage porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.
Sortie cour extérieure	Accessible, Pi de la même zone froide	Accessible, Pi de la même zone froide	Accessible	Accessible	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visiovisite	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine
Gymnase	Accessible Pi de la même zone froide	Accessible Pi de la même zone froide	Accessible Pi de la même zone froide	Suspendu ³ (Si réouverture, PI de la même zone froide)	Suspendu
Déplacements internes	Permis avec hygiène des mains, distanciation physique, et Masque de qualité.	Permis avec hygiène des mains, distanciation physique, hygiène des mains et Masque de qualité.	Permis avec hygiène des mains, distanciation physique, et Masque de qualité.	Permis avec hygiène des mains, distanciation physique, et Masque de qualité.	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
Déplacements externes	Permis	Permis	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
ZONE TIÈDE					
Clientèle	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Conditions obligatoires pour tout déplacement à l'extérieur de la cellule d'isolement.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.

³ L'accès au gymnase dans les régions de Palier d'alerte 4 est appelé à varier selon le contexte épidémiologique. Toujours se référer aux orientations gouvernementales de la santé publique avant de permettre la réouverture des gymnases.

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cour extérieure	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visiovisite	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine
Déplacements internes	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale.	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale.	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale.	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale.	Visiocomparution si impossible de reporter. Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale.
Déplacements externes	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
ZONE CHAUDE⁴					
Clientèle	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Conditions obligatoires pour tout déplacement à l'extérieur de la cellule d'isolement .	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin , Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.	Hygiène des mains avant tout déplacement et au besoin, Masque de qualité porté en tout temps, et distance de 2 mètres en tout temps.
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cour extérieure	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visiovisite	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine

⁴ En zone chaude, l'accès aux douches et à la cour extérieure devra être évalué en fonction de l'ampleur de l'écllosion, de la disponibilité des ressources humaines, de la configuration des lieux, et ce, en collaboration avec l'équipe du service de santé et la direction de santé publique.

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
Déplacements internes	Visiocomparution si impossible de reporter Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution si impossible de reporter Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution si impossible de reporter Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution si impossible de reporter Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution si impossible de reporter Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
Déplacement externe	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
TRANSFERTS INTER-ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION					
Transfert entre établissements provinciaux.	Permis Privilégier les transferts entre régions de palier 1 et 2 .	Permis Privilégier les transferts entre régions de palier 1 et 2.	Aucun transfert, sauf si jugé inévitable par le DE	Aucun transfert, sauf si jugé inévitable par le DE	Aucun transfert, sauf si jugé inévitable par le DE en collaboration avec le service de santé et dans le respect des consignes de la santé publique.
Transfert entre établissements provinciaux et fédéraux	Permis	Permis	Permis	Permis	Aucun transfert, sauf si jugé inévitable par le DE en collaboration avec le SCC et le service de santé et dans le respect des consignes de la santé publique.
VISITES DES PROCHES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES DE ZONE FROIDE					
Parloir sécuritaire	Permis dès la levée de l'arrêté ministériel 2020-004.	Permis dès la levée de l'arrêté ministériel 2020-004.	Suspendu	Suspendu	Suspendu
Parloir communautaire	Permis dès la levée de l'arrêté ministériel 2020-004.	Permis dès la levée de l'arrêté ministériel 2020-004.	Suspendu	Suspendu	Suspendu
SÉANCE DEVANT LA CQLC (Commission québécoise de libération conditionnelle)					
Séance devant la CQLC	Permis . En établissement de détention ou en	Permis . En établissement de détention ou en	Rencontres par visioconférence.	Rencontres par visioconférence.	Visioconférence si impossible de reporter.

Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
Important : Les consignes applicables pour les déplacements internes selon le secteur de provenance des PI doivent être respectées.	visioconférence selon le choix de la CQLC.	visioconférence selon le choix de la CQLC.			
RÉCEPTION DES BIENS PERSONNELS DES PI					
Réception d'effets personnels	Permis sans délai	Permis sans délai	Permis : délai de 72 h obligatoire entre la réception et la remise aux PI.	Permis : délai de 72 h obligatoire entre la réception et la remise aux PI.	Permis : délai de 72 h obligatoire entre la réception et la remise aux PI.
GESTION DE LA CLIENTÈLE INTERMITTENTE					
Intégration de la clientèle intermittente	Suspendu par décret	Suspendu par décret	Suspendu	Suspendu	Suspendu

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
	Nouvelle normalité		Mesures additionnelles		
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DESTINÉS AUX PI					
Évaluations – Professionnels MSP	Possible en personne avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones , attendre la fin de l'isolement.	Possible en personne, avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones , attendre la fin de l'isolement.	Possible en personne, en parloir sécuritaire et avec PI de zone froide seulement. Sinon lorsque possible, attendre la fin de l'isolement de la PI.	Possible en personne, en parloir sécuritaire et avec PI de zone froide seulement. Sinon lorsque possible, attendre la fin de l'isolement de la PI.	Téléphonique ou visioconférence

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
	Nouvelle normalité		Mesures additionnelles		
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
Programme Parcours (exclusif aux PI de zone froide) ⁵	Groupe restreint ⁵ de PI de zone froide (se référer au Guide Programme Parcours en temps de COVID-19).	Groupe restreint ⁵ de PI de zone froide (se référer au Guide Programme Parcours en temps de COVID-19).	Groupe restreint ⁵ de PI du même secteur de zone froide (se référer au Guide Programme Parcours en temps de COVID-19).	Groupe restreint ⁵ de PI du même secteur de zone froide (se référer au Guide Programme Parcours en temps de COVID-19).	Suspendu
Rencontre individuelle offerte par des ressources externes (exclusif aux PI de zone froide).	Possible en personne avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Possible en personne avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Parloir sécuritaire. Visioconférence. Appel téléphonique.	Visioconférence. Appel téléphonique.	Suspendu
Activités de groupe offertes par des ressources externes. (exclusif aux PI de zone froide).	Groupe restreint de PI de zone froide. Maximum de 10 participants de 3 secteurs différents.	Groupe restreint de PI de zone froide. Maximum de 10 participants de 2 secteurs différents.	Visioconférence pour groupe restreint d'un même secteur de zone froide dans le respect des consignes sanitaires.	Visioconférence pour groupe restreint d'un même secteur de zone froide dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu
Formation académique (MEQ) (exclusif aux PI en provenance de zones froides).	Possible selon les consignes gouvernementales du MEQ et les consignes PCI du MSSS (milieu fermé). Groupe restreint de PI de zone froide. Maximum de 10 participants de 3 secteurs différents.	Possible selon les consignes gouvernementales du MEQ et les consignes PCI du MSSS (milieu fermé). Groupe restreint de PI de zone froide. Maximum de 10 participants de 2 secteurs différents.	Visioconférence pour groupe restreint d'un même secteur de zone froide dans le respect des consignes sanitaires.	Visioconférence pour groupe restreint d'un même secteur de zone froide dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu
Services en employabilité	Possible en personne avec PI de zone froide seulement.	Possible en personne avec PI de zone froide seulement.	Parloir sécuritaire. Visioconférence.	Visioconférence. Appel téléphonique.	Suspendu

⁵ La salle utilisée doit pouvoir assurer le respect des mesures PCI en vigueur (hygiène des mains, port du masque de qualité médical et distanciation physique) exigées par la santé publique et qui sont applicables selon les paliers de transmission communautaire et disponible sur le site du MSSS.

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Éclosion ¹
(exclusif aux PI en provenance d'une zone froide).	Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Appel téléphonique.		
Entrevue avec une PI ou un membre du personnel par un chercheur autorisé.	Possible en personne avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Possible en personne avec PI de zone froide seulement. Pour les PI des autres zones, attendre la fin de l'isolement.	Visioconférence. Appel téléphonique.	Visioconférence. Appel téléphonique.	Suspendu
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES					
Établissements de détention (respect strict des mesures sanitaires par les travailleurs et EPI selon les zones)	Permis	Permis	Permis	Limité aux travaux essentiels	Limité aux travaux essentiels
VÉRIFICATION BIOMÉTRIQUE					
Établissement de détention	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu
Quartiers cellulaires	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Possible dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu
MESURES POUR LE PERSONNEL					
Personnel affecté <ul style="list-style-type: none"> En établissement Aux transports Au Palais de justice Au service de santé 	Ne pas se présenter au travail si présence de symptômes et/ou contact avec un cas avéré ou en investigation. Recommandé : Mise d'un uniforme/vêtements propre	Ne pas se présenter au travail si présence de symptômes et/ou contact avec un cas avéré ou en investigation. Recommandé : Mise d'un uniforme/vêtements propre	Ne pas se présenter au travail si présence de symptômes et/ou contact avec un cas avéré ou en investigation. Obligatoire : Mise d'un uniforme/vêtements propre	Ne pas se présenter au travail si présence de symptômes et/ou contact avec un cas avéré ou en investigation. Obligatoire : Mise d'un uniforme/vêtements propre	Ne pas se présenter au travail si présence de symptômes et/ou contact avec un cas avéré ou en investigation. Obligatoire : Mise d'un uniforme/vêtements propre

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
	Nouvelle normalité	Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion ¹
	à l'arrivée sur le lieu de travail et retirer avant le départ.	à l'arrivée sur le lieu de travail et retirer avant le départ.	à l'arrivée sur le lieu de travail et retirer avant le départ.	à l'arrivée sur le lieu de travail et retirer avant le départ.	à l'arrivée sur le lieu de travail et retirer avant le départ.
	Respect des mesures sanitaires (hygiène des mains et port du masque) et de la distanciation physique.	Respect des mesures sanitaires (hygiène des mains et port du masque) et de la distanciation physique.	Respect des mesures sanitaires (hygiène des mains et port du masque) et de la distanciation physique.	Respect des mesures sanitaires (hygiène des mains et port du masque) et de la distanciation physique.	Respect des mesures sanitaires (hygiène des mains et port du masque) et de la distanciation physique.
	Port des ÉPI selon la zone d'affectation.	Port des ÉPI selon la zone d'affectation.	Port des ÉPI selon la zone d'affectation.	Port des ÉPI selon la zone d'affectation.	Port des ÉPI selon la zone d'affectation.
	Éviter si possible les déplacements entre les secteurs. Si inévitable, respect strict des mesures sanitaires en fonction des zones.	Éviter si possible les déplacements entre les secteurs. Si inévitable, respect strict des mesures sanitaires en fonction des zones.	Éviter si possible les déplacements entre les secteurs. Si inévitable, respect strict des mesures sanitaires en fonction des zones.	Éviter si possible les déplacements entre les secteurs. Si inévitable, respect strict des mesures sanitaires en fonction des zones.	Éviter si possible les déplacements entre les secteurs. Si inévitable, respect strict des mesures sanitaires en fonction des zones.

Directives en vigueur à la « Direction des Services professionnels correctionnels »					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion (dans le milieu)
ACTIVITÉS DE LIAISON					
Liaison à la Cour (rencontre individuelle au palais de justice)	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Échanges numériques Prises de contact téléphoniques sauf pour la clientèle à besoin particulier. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Échanges numériques Prises de contact téléphoniques
ACTIVITÉS D'ÉVALUATION EN DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS CORRECTIONNELS (DSPC)					
Rapport présentenciel spécifique (RPS) régulier et spécifique (rencontre individuelle)	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires. -	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence et téléphoniques
RBAC-PCQ/ évaluation spécialisée en délinquance sexuelle / évaluation sommaire – Avec ou Sans évaluation récente	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires. -	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence et téléphoniques

Directives en vigueur à la « Direction des Services professionnels correctionnels »					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion (dans le milieu)
Programme mesure de rechange générale (PMRG)	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	-Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence et téléphoniques
SUIVI EN COMMUNAUTÉ					
Suivi de conscientisation	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en personne possible dans le respect des consignes sanitaires en alternance avec des rencontres par visioconférence ou téléphoniques.	Rencontres en personne possible dans le respect des consignes sanitaires en alternance avec des rencontres par visioconférence ou téléphoniques.	Rencontres en visioconférence ou téléphoniques
Suivi ASC-A / Heures de travaux communautaires	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres téléphoniques à privilégier, sauf pour la clientèle avec des besoins particuliers. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Par téléphone
Suivi ASC-A / Clients en suivi Suivi par les agents de probation	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontre en personne possible dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en personne possible dans le respect des consignes sanitaires en	Rencontres en personne possible dans le respect des consignes sanitaires en	Rencontres en visioconférence ou téléphoniques

Directives en vigueur à la « Direction des Services professionnels correctionnels »					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion (dans le milieu)
			alternance avec des rencontres par visioconférence ou téléphoniques .	alternance avec des rencontres par visioconférence ou téléphoniques .	
Rencontre de liaison ARC (agent de relation communautaire). IC (intervenant communautaire)	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf si besoin particulier. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres par visioconférence ou téléphoniques à privilégier, sauf si besoin particulier. La rencontre en personne est alors dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en visioconférence ou téléphoniques.
Rencontre de mise au point.	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Possibilité de tenir les rencontres en personne dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en visioconférence ou téléphoniques.
Parcours (dans la communauté)	Possibilité de tenir des rencontres de groupe dans le respect des consignes sanitaires. Maximum de 10 participants.	Possibilité de tenir des rencontres de groupe dans le respect des consignes sanitaires. Maximum de 10 participants.	Rencontres de groupe suspendues. Rencontres individuelles possibles dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres de groupe suspendues. Rencontres individuelles possibles dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu
Vérification des sursitaires à domicile	Possibilité de faire des visites à domicile dans le respect des consignes sanitaires.	Possibilité de faire des visites à domicile dans le respect des consignes sanitaires.	Suspendu	Suspendu	Suspendu
AGENT DE PROBATION QUI ASSURE LA GARDE POUR LE MILIEU OUVERT					
Admission / accueil de nouveaux clients	Rencontres en personne permises, dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en personne permises, dans le respect des consignes sanitaires.	Prioriser les rencontres par téléphone.	Prioriser les rencontres par téléphone.	Par téléphone

Directives en vigueur à la « Direction des Services professionnels correctionnels »					
Nouvelle normalité		Mesures additionnelles			
Activités	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Écllosion (dans le milieu)
			Rencontres en personne permises, si nécessaire, dans le respect des consignes sanitaires.	Rencontres en personne permises, si nécessaire, dans le respect des consignes sanitaires.	
Transfert d'une autre région	Permis	Permis	Par téléphone	Par téléphone	Par téléphone

20-210-296W